

Nos tarifs de gaz naturel - home

T1 - basse pression

naturgas

Profitez d'un approvisionnement en gaz naturel plus vert et plus respectueux de l'environnement.

- Climatiquement neutre grâce à des projets de développement de haute qualité, notamment de type Gold Standard et compatibles VCS-VER
- Certifié par un institut indépendant
- Contrat à renouvellement automatique

prix proportionnel	
prix proportionnel	0,8897 €/m ³
prime mensuelle 1)	
home 2)	0,3 €/kW installé

1) minimum 5€ par mois (hors TVA) sans remise Connect
 2) Tarifs home Connect : si vous optez pour le tarif home Connect, la remise Connect de -2,5€ par mois sera déduite de la prime mensuelle

nova naturgas

En choisissant nova naturgas, vous profitez d'un gaz naturel bio de haute qualité

- Gaz naturel 100% bio de haute qualité
- Certifié par un institut indépendant
- Produit au Luxembourg et en Europe
- Contrat à renouvellement automatique

prix proportionnel	
prix proportionnel	1,0084 €/m ³
prime mensuelle 1)	
home 2)	0,3 €/kW installé

1) minimum 5€ par mois (hors TVA) sans remise Connect
 2) Tarifs home Connect : si vous optez pour le tarif home Connect, la remise Connect de -2,5€ par mois sera déduite de la prime mensuelle



Nos remises mensuelles

Facture Paperless:	-0,5 €	si vous souhaitez recevoir vos factures par e-mail uniquement
Domiciliation SEPA:	-1 €	si vous choisissez une domiciliation bancaire SEPA de vos factures. Avec une domiciliation, votre compte bancaire sera débité automatiquement des montants dus.
Remise Connect:	-2,5 €	1 euro supplémentaire, si vous optez pour la remise Connect , une combinaison des remises domiciliation et paperless .

Les tarifs intégrés ci-dessus incluent les tarifs d'utilisation du réseau géré par le gestionnaire de réseaux concerné et s'entendent hors :

- TVA 8% ;
- redevances et taxes.

Ces tarifs sont valables dans tous les réseaux.

Redevances et taxes

Les tarifs ci-dessous, concernant la taxe « gaz naturel », la taxe « CO₂ » ainsi que les redevances mensuelles fixes s'entendent hors TVA (8 %).

Taxe « gaz naturel » et taxe « CO₂ » sur la consommation de gaz naturel

Les taux de la taxe « gaz naturel » et de la taxe « CO₂ » sont fixés par la loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat luxembourgeois.

2022 hTVA	taxe gaz naturel		taxe CO ₂	
	€ ct / kWh	€ ct / m ³	ct € / kWh	ct € / m ³
Cat A <= 50,045 m ³ /an	0,108	1,187	0,500	5,495
Cat B > 50,045 m ³ /an	0,054	0,593	0,500	5,495
Cat C1 > 4.100 MWh / an	0,005	0,055	0,500	5,495
Cat C2 > 4.100 MWh / an	0,030	0,330	0,500	5,495
Cat D	0,000	0,000	0,000	0,000

Conversion des unités
1 MWh = 1.000 kWh
1 m ³ = 10,99 kWh
1 Nm ³ = 11,365 kWh

Ces catégories sont déterminées comme suit:

- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle inférieure ou égale à 550.000 kWh font partie de la catégorie A.
- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle supérieure à 550.000 kWh font partie de la catégorie B, à l'exception de ceux faisant partie de la catégorie C1, C2 et D.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à 4.100.000 kWh et participant au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre hormis ceux de la catégorie D, ou utilisant le gaz naturel principalement pour la réduction chimique ou dans les procédés métallurgiques ou minéralogiques font partie de la catégorie C1.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à 4.100.000 kWh et dont les débiteurs de la taxe s'engagent à la réalisation d'une amélioration substantielle de leur efficacité énergétique globale par accord à conclure entre le gouvernement et l'entreprise concernée respectivement un représentant mandaté par cette entreprise font partie de la catégorie C2. L'accord à conclure sera doté d'une clause de sanction en cas de non-respect des engagements. En absence d'un accord conclu, les points de comptage concernés font d'office partie de la catégorie B.
- les points de comptage utilisant le gaz naturel pour la production d'électricité font partie de la catégorie D.

Redevance mensuelle fixe distribution gaz

Catégorie 1 - tous les réseaux

G4	7,00 €/mois
G6	7,00 €/mois
G10	7,00 €/mois
G16	7,00 €/mois

Catégorie 2 - tous les réseaux

G25	34,53 €/mois
G40	34,53 €/mois

Catégorie 3

Creos	
G65	143,43 €/mois
G100	151,71 €/mois
G160	166,10 €/mois
G250	264,17 €/mois
G400	350,98 €/mois
G650	316,72 €/mois
G1000	384,67 €/mois
G1600	444,46 €/mois
G2500	533,21 €/mois
G4000	640,80 €/mois

VDD	
G65	68,10 €/mois
G100	90,16 €/mois
G400	268,59 €/mois

Sudgaz	
G65	142,35 €/mois
G100/160	164,35 €/mois
G250	166,35 €/mois
G600	198,35 €/mois

Les rémunérations pour la redevance mensuelle fixe et la mise à disposition des valeurs ainsi que pour la facturation de ces éléments, sont facturées par le gestionnaire de réseaux concerné à Enovos Luxembourg S.A. Ces tarifs sont acceptés par un règlement ILR et sont répercutés de manière transparente par Enovos Luxembourg S.A. sur votre facture de gaz naturel. Une modification ultérieure de ces tarifs sera répercutée de manière transparente, vers le haut ou vers le bas, sur votre facture de gaz naturel.